



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMITE REGIONAL

Sud - Provence Alpes Côte d'Azur

SIRET N°412 981 797 00050



*Comité Régional de tir à l'arc – Commission Parcours*

*La commission parcours du CR Sud-PACA a le plaisir de vous proposer un*

## Championnat régional

Tir par équipes mixtes de club

*Campagne*

-----



-----

***Dimanche 26 Juin à CARCES (83)***

-----

**Tir de classement sur 12 cibles suivi de duels**

-----

Règlement présenté en pages suivantes

# Règlement

## 1. Division Régionale Parcours - Campagne

La Division Régionale Parcours Campagne est constituée :

- De **tirs en individuel** lors des compétitions sélectives enregistrées au calendrier de la saison 2022. Tout club ayant pu constituer une équipe lors de **deux** compétitions sélectives, s'ouvre une sélection au championnat régional par équipe de club de la discipline Campagne.
- De **tirs par équipe** de club selon une phase de classement et de phases éliminatoires et finales (duels) lors du championnat régional par équipe de club.

## 2. Constitution d'une équipe DR - Campagne

L'équipe de club Campagne, composée de trois archers, **doit être mixte** et comprendre les trois armes différentes soient :

- 1 arc poulies (*ou poulies nu*),
- 1 arc classique,
- 1 arc nu (*ou arc chasse, arc droit autorisé avec tir du piquet bleu et flèches carbone*).

L'équipe de club Campagne est constituée de 3 archers tirant du piquet bleu ou du piquet rouge, de catégories d'âge suivantes :

- Cadets CL ou CO, Junior, Sénior 1, Sénior 2, Sénior 3 (Toutes armes).

L'équipe comprend 3 archers et un capitaine d'équipe (En l'absence de capitaine d'équipe, un archer tireur assurera cette fonction).

Une équipe est constituée, de 3 archers licenciés dans le même club. Seul le capitaine (s'il n'est pas tireur) peut être licencié dans un autre club.

Tous les membres de l'équipe (archers et capitaine) porteront une tenue complète identique du club des archers. Celle-ci sera conforme aux règles de tir à l'arc pour les compétitions officielles et en parcours.

## 3. Principe de sélection

Le prérequis à la sélection au championnat régional par équipe de club, est la participation à deux concours a minima d'une équipe mixte de club telle que définie au §2.

La liste des équipes sélectionnables ayant participé aux deux concours, sera consultable sur le site du Comité régional – Commission parcours et mise à jour après chaque concours campagne.

Le classement aux points des équipes de club sélectionnées, définira le numéro du dossard lors de la phase de classement du championnat régional par équipe de club. En cas d'égalité, le départage se fera au meilleur score du tireur arc nu.

Pour la discipline Campagne, le nombre maximal d'équipes sélectionnables est de 24.

Les phases finales seront ouvertes aux 24 équipes et se dérouleront en duels selon le classement aux points lors de la phase de classement.

Le championnat régional sera maintenu si le nombre d'équipes sélectionnées et participantes est supérieur ou égal à 12.

#### **4. Déroulement du championnat régional DR parcours Campagne**

Le championnat se déroule sur une journée avec une phase de classement, le matin et des phases finales l'après-midi ou à l'issue de la phase de classement.

#### **5. Equipe de club championne régionale de DR Parcours**

L'équipe vainqueur à l'issue des phases finales est déclarée Championne Régionale de tir *Campagne* par équipes de clubs.

#### **6. Mise et Récompenses**

La liste des équipes sélectionnées sera arrêtée à l'issue du dernier concours campagne avant le championnat régional par équipe de clubs.

La participation lors de l'inscription des équipes au CR par équipe de club sera au profit du club organisateur support au Championnat Régional Campagne par équipe de club. Le tarif de l'engagement de l'équipe est fixé à 30 euros.

Les récompenses aux 3 premières équipes seront fournies par le Comité Régional.